



**Multiphonie est une Union de chorales des Hauts de France, créée afin de répondre aux différents besoins des chœurs adhérents. L'association accueille toute chorale, quelles que soient ses origine et appartenance et propose des activités de qualité grâce au choix d'intervenants de métier.**

**En 2025, Multiphonie regroupe 39 chorales du Pas-de-Calais et du Nord.**

#### **FONCTIONNEMENT :**

Multiphonie est une association "loi 1901" avec tenues régulières de réunions de bureau, conseils d'administration où chaque chorale adhérente peut être représentée, et assemblée générale annuelle. À noter la particularité d'une commission permanente des chefs de chœurs qui permet de définir les grandes orientations des activités musicales.

#### **OBJECTIFS :**

- Assurer la formation des chefs de chœurs, chefs de pupitres, et des choristes.
- Proposer des actions variées permettant des échanges avec des intervenants professionnels.
- Compléter la culture musicale des choristes.
- Organiser l'apprentissage et la diffusion d'œuvres importantes avec orchestre et chef professionnel.
- Permettre les rencontres et échanges entre chorales (France et Europe), chefs de chœurs et choristes.
- Représenter le chant choral auprès des instances officielles.

#### **ADHÉSION DES CHORALES :**

- Une demande écrite, accompagnée d'une brève lettre de motivation est à adresser au président qui la présente au Conseil d'administration pour enregistrement officiel.
- La cotisation annuelle est de 3 euros par choriste adulte et 1 € pour les mineurs.
- Il n'existe aucune obligation de participation aux actions proposées, il est cependant apprécié que les dirigeants des chorales membres participent à la vie de l'association.
- Des informations sur nos activités sont adressées régulièrement aux chorales.

#### **ACTIONS HABITUELLES :**

- Financement de stages initiés par les chorales avec intervention d'un chef professionnel : journées ou week-ends de découverte de répertoire, technique vocale, ou autres.
- Semaine chantante (généralement fin août) : sept jours de chants et de vacances avec concert en fin de semaine.
- Formation inter fédérations des chefs de chœurs : forum annuel.
- Atelier choral (sur deux années) : Travail d'une œuvre longue ou d'œuvres plus courtes regroupées en thème, dirigé par un chef professionnel avec musiciens et solistes éventuels. Ce concert est ensuite proposé aux collectivités.
- Financement partiel de cours de chant co-organisés avec les chorales participantes.
- Organisation des Multiphonides tous les 3 ans : rassemblement de choristes volontaires issus des chorales adhérentes pour un concert commun. Des journées de répétitions sont prévues l'année précédant cette manifestation.
- Édition d'un recueil annuel des nouvelles partitions publiées (première page) à destination des chefs de chœurs.